



Synthèse de la Réunion Publique Situation de l'eau potable

17h30 - 20h30

Le 19 octobre 2023



Eau potable à Tourouzelle

Ordre du jour de la réunion du 19/10/2023

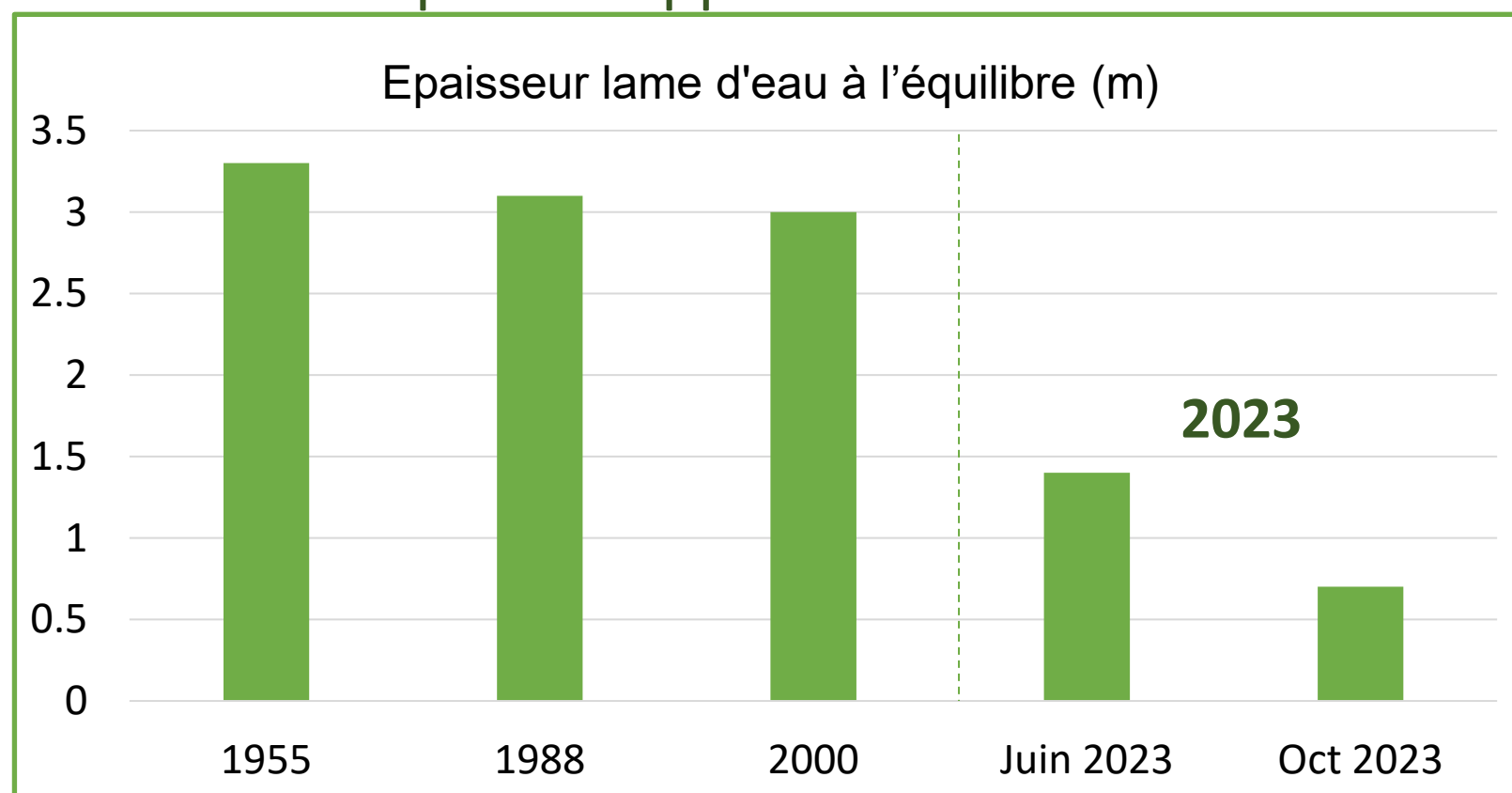
17h30	Introduction - Accueil et présentation des intervenants	➤ Serge Marret (Maire de Tourouzelle)
Séquence 1) Présentation et débat sur la situation actuelle de l'eau (2023/2024)		
17h35	Pourquoi et comment en est-on arrivé à cette situation ?	➤ Jean-Paul Bousquet (hydrogéologue originaire de Tourouzelle)
17h45	Sécheresse 2023. Mesures prises : Au plan départemental	➤ Mme Ghislaine Brodiez (représentant la DDTM)
18h00	Sécheresse 2023. Mesures prises : Au plan local ➤ Par le conseil municipal ➤ Compléments apportés par Veolia ➤ Par l'expert hydrogéologue ➤ Position de l'ARS	➤ Sébastien Sabatier (adjoint au maire) ➤ M. Le Goff et Rous (Veolia) ➤ M. Laurent Santamaria (hydrogéologue - slbemea) ➤ Mme Dominique Mestre-Pujol (représentant de la DD ARS)
18h20	Conséquences financières Subventions sollicitées	➤ Patrick Célerier (adjoint au maire) ➤ M. Eric André (représentant de l'Agence de l'eau RMC) ➤ Mme Valérie Dumontet et M. Sébastien Gasparini conseillers départementaux, accompagnés de Mme Catherine Luciani
18h25	<i>Débat avec la salle de la situation actuel en 2023 / 2024</i>	
Séquence 2) Présentation et débat sur la situation en eau - l'avenir		
18h55	Recherche d'une solution pérenne	Serge Marret
19h00	Le projet départemental en matière d'eau potable	➤ Mme Valérie Dumontet et M. Sébastien Gasparini conseillers départementaux, accompagnés de Mme Catherine Luciani
19h15	Premiers résultats de l'étude sur les ressources stratégiques pour l'eau potable	➤ M. Laurent Aymard (Directeur de Réseau11)
19h20	Transfert de la compétence eau et assainissement des communes Délégation de service public : intérêt ?	➤ M. André Hernandez (Président de la CCRLCM) ➤ M. Le Goff (Véolia)
19h35	<i>Débat avec la salle de la situation en eau - l'avenir</i>	
19h55	Conclusion Remerciements	Serge Marret
20h - 20h30	Apéritif et poursuite des échanges	



Pourquoi et comment en est-on arrivé à cette situation de pénurie d'eau ?

➤ Baisse récente de niveau d'eau au puits communal de la Tuilerie :

- Le puits communal se situe en rive gauche de l'Aude (à côté du pont).
- Ouvrage construit en 1955, profondeur 6m, diamètre 2m
- Alimentée par la nappe alluviale de l'Aude



➤ Trois facteurs ayant contribué à cette baisse de niveau :

1) **Changement climatique - sécheresses**

2 à 3 années de pluviométrie normale (600 à 700 mm/an) pour que la nappe se recharge

- en 2022 Tourouzelles a eu 428 mm
- en 2023, la saison hydrologique a un déficit de précipitations de -50 à -60% sur toute la Narbonnaise

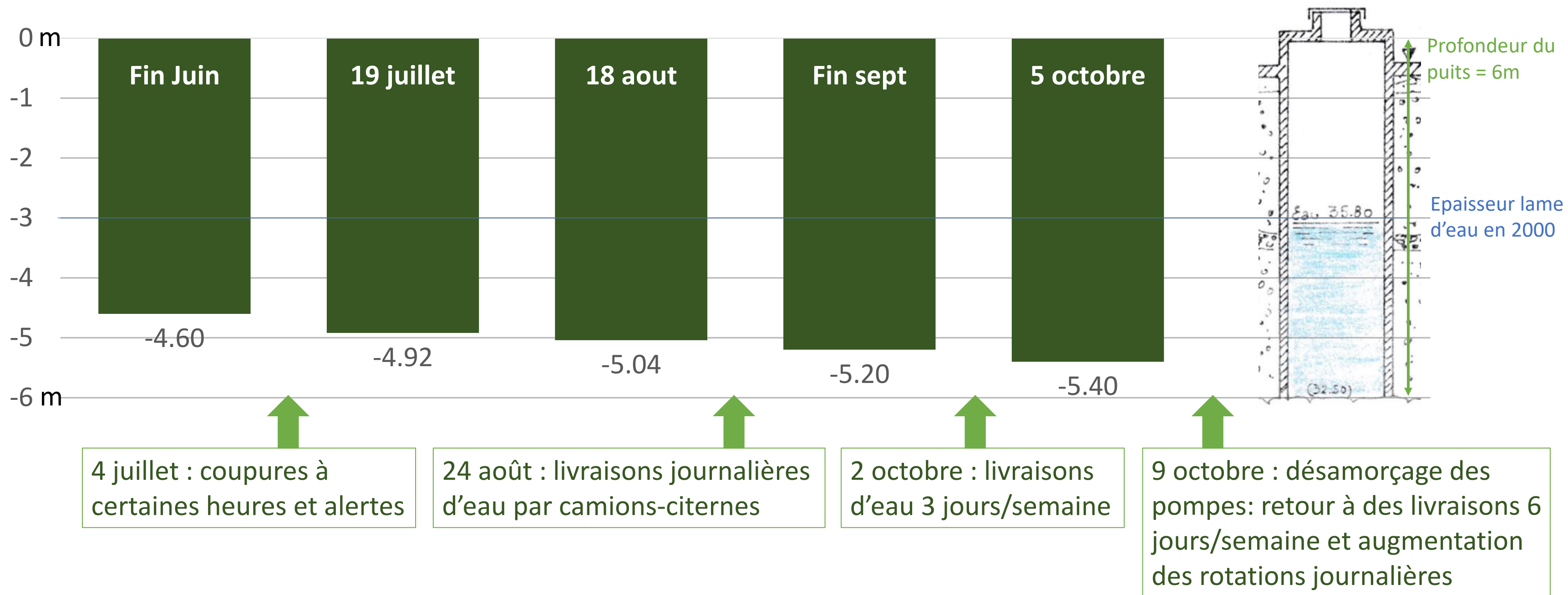
2) **Abandon de l'utilisation de canaux d'irrigation gravitaire** à partir du Canal du Midi ou de l'étang de Jouarres

3) **Augmentation des prélèvements dans les puits en amont** de celui de Tourouzelles qui se situe le plus en aval



Mesures prises au plan local

Evolution de la situation du puits des Tuileries en 2023

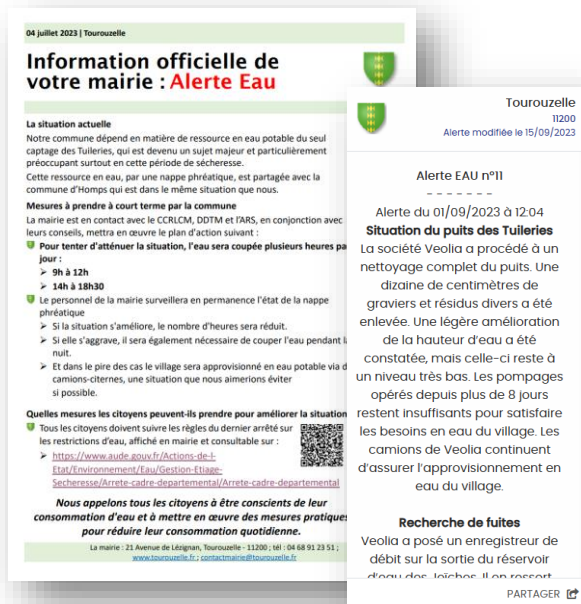




Principales décisions prises par le conseil municipal à court terme

Campagne de communication

Information régulière de la population et sensibilisation aux économies d'eau.



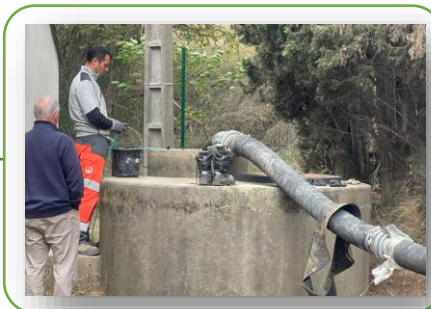
Approvisionnement de camions-citernes, depuis le 24 août

96m³/jour, 6 jours/semaine, puis 5, puis 3

retour à 6/jours/semaine depuis le 9/10



Curage du puits le 29 août



Recherche du forage des Jeïches pendant le mois d'août

Le 31 août, tête du forage trouvée



Détection et suppression de fuites, fin août/début septembre

consommation (0h à 6h) passée de 2,50m³/h à 1,5m³/h



Forage de Jeïches : une solution pour le moyen terme



- Un forage qui date de 1989, mais jamais exploité, car l'eau présentait des teneurs importantes en sulfates calciques (d'origine naturelle)
- Le pompage de longue durée et prélèvements pour analyses réalisé par un expert hydrogéologue en septembre 2023, a confirmé :
 - L'exploitation du forage des Jeïches est envisageable aux alentours de 12 m³/h (180 m³/j), 15 h/j et 365 j/an.
 - L'eau présente des teneurs en sulfates quatre fois supérieures à la norme : 990 mg/l



- Contact avec les administrations concernées.
- Demandes de subvention auprès du département et de l'agence de l'eau.



Le karst de Pouzols : une solution pérenne

➤ Le karst de Pouzols, est une ressource en eau abondante





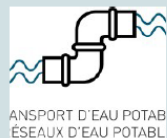
Le karst de Pouzols : Le rôle de la CCRLCM et du syndicat Réseau11

- La CCRLCM aura la compétence en eau à partir du 1er janvier 2026
- Il faut une adhésion au syndicat Réseau11, qui est le seul organisme à pouvoir capter des subventions d'importance

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGES DES TRAVAUX



Les communes adhèrent à RéSeau11 et lui transfèrent leurs compétences, leurs ouvrages et moyens (actifs et passif) en matière de Protection et Production d'AEP.



RéSeau11 assure l'alimentation en eau potable des communes moyennant un cout qui couvre les charges (exploitation + investissement) transférées et mutualisées



Les communes continuent à assurer la mission de distribution de l'eau potable fournie par RéSeau11 à ses administrés.



RéSeau11 assure l'intégralité des investissements :

80% de subvention 70 % de financement par les AGENCES de L'Eau (*)
 10 % de financement par les CD11
 20 % d'autofinancement mutualisé sur l'ensemble de adhérents

(*) 11^e programme des Agence essentiellement tourné vers les intercommunalités compétentes AEP et Syndicat départementaux

Étapes	Durée
Études géophysique + recherche d'eau par forage/ négociation de transfert de forages agricoles	1 à 2 ans
AVP/PRO consultation des entreprises Études d'impact des travaux/autorisations administratives (prélèvement/transport d'eau)	2 à 3 ans
Réalisation des travaux	2 à 4 ans en fonction des capacités d'intervention des financeurs
TOTAL	5 à 9 ans

- Ce projet doit prendre entre 5 et 9 ans à réaliser





En Conclusion, on a des solutions pour amener de l'eau de manière continue dans chaque foyer ...

À Court Terme : 2023 / 2024

- **Approvisionnement par camion-citerne** tant que le débit du puits des Tuileries est insuffisant
- A partir du nov. 2023, le conseil départemental met à disposition gratuitement un camion-citerne aux communes qui en ont besoin. Les frais du chauffeur et le gazole sont à la charge de la commune

À Moyen Terme : Mi-2024, pour 10 à 20 ans

Mise en service du forage des Jeïches (avant l'été 2024), avec :

- mise en place de l'unité de traitement des sulfates par nanofiltration, avec des demandes de subvention (maximum 80%)
- une gestion automatisée du puits des Tuileries couplée avec le forage des Jeïches.
- l'accord et autorisation par l'ARS d'exploiter un forage d'eau potable

Pérenne : > 2029 (au plus tôt)

- **L'alimentation en eau des communes du nord de la CCRLCM se fera à partir du karst de Pouzols**, où la ressource en eau est abondante.
- La CCRLCM n'aura la compétence en eau qu'au 1er janvier 2026. D'où l'initiative d'une réunion des maires des communes du nord de la CCRLCM intéressées le 17 novembre avec Réseau11 (à l'avenir, cet organisme sera le seul à pouvoir capter des subventions d'importance).

... mais il y aura des conséquences financières sur le prix du m³ d'eau